L'Exposition Universelle de (

1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et minemment protectrice en fasur des diverses manifestations la propriété industrielle admise ns les expositions publiques ormisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 355 et 3 avril 1867, faites à l'ocsion des expositions universelles Paris de 1855 et de 1867 contetient, à cet égard, des disposians qui ont été reprises et coml'Aétées dans la loi permanente du 43 mai 1868 dont le texte est cijoint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 peur la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition inter-nationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constantment attachée à procurer une protection plus complète et plus effiace aux diverses manifestations de la prepriété industrielle admisee dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 10 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libéale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des esojets figurant à l'Exposition, di-Averses causes de déchéance du

iens prises par le Préfet ou le us-Préfet sont inscrites sur un gistre spécial qui est ultérieureent transmis au ministère de Agriculture, du Commerce et s Travaux Publics et communisées, cans frais, à toute réquision. La délivrance du certificat

313 Rue Boyale, ADRIEN BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, con aissances et le public en général que je viens de rece-voir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfevrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions. Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'ar-

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle

Venez visiter et vous rendre comte ar vens-même du bas prix de mes par vous-même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute con-

ONSULAT DE FRANCE -4-A NOUVELLE-ORLEANS.

la Banque des Citoyens. renseignements sont demandés sur personnes dont les noms suivent cas de décès ou d'absence, leurs is sont price d'en donner avis au

MAUX, 624 rue Gravier au haut de

Liete de publication. JUIN 1899.

Victor Emile ia Baptiste Emile Remard Guillemin, Louis Jean B'te Kahn, Maurico Max Lassère, Louis

Agentard
Affean Simon
Aget de Russy,
Asselpt, Jacques
Asselght, Jacques
Ass. Jeseph Albert
Asselpt, Jean Adam
Ade, Maarice
Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Max
Asselpt, Loseph Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Max
Asselpt, Loseph Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Asselpt, Loseph Marice
Asselpt, Loseph Asselpt, L

4: A. LAUBENT COCHELET. neul Cénéral chargé du Consulat. VENTES A L'ENCAN.

Annonce jadiciaire—Mororedi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix du Premier district. Nos 922 à 932 rue Gaien nie, entre les race Constance et Annonciation. IDAR LOUIS A. RICHARDS. Encanteur—E Bureu M. 622 rue Commune, MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteura). Nes 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de st conformément à un jugement readu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divisien E, dans l'affaire intituiée Frank J. Letten et al vs John et Lydis Pons et als, Ne 58,974 du docket de la susdite Cour; de même qu'en versu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par le susdite Cour; de même qu'en versu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour. Division B dans l'affaire des mineurs Lydia et John Pons, No 57,250 du docket de la susdite cour; de même, en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire des mineurs Lydia et John Pons, No 57,250 du docket de la susdite cour; de même, en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 18 mai 1899, par l'Hon. George M. Théard, juge de la Division R de la dite cour, dans l'affaire intitulée: "Dans l'affaire de la tutelé de Sidney Braud, No 57,558 du docket." etc. approuvant et homologant les diverses procédures des assemblées de famille, tenues respectivement pardevant M. U. Marinoni. Jr. notaire, le 2 mai 1899, et le 15 mai 1899; et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24 mai 1999, et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24 mai 1999 et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24 mai 1999 et pardevant A. H. Brown, notaire, le 22 mai 1899, et le 15 mai 1899; et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24 mai 1990 et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24 mai 1990 et pardevant A. H. Brown, notaire, le Annonce judiciaire—Meroredi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix du Premier district. Nos 922 à 932 rue Gaien-

e whojets figurant à l'Exposition, dia propriété industrielle qui des atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance du froit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mail 1868.

Loi du 23 mail 1868.

Loi du 24 mail 1868.

Loi du 25 mail 1868.

Loi du 26 mail 1868.

Loi du 27 mail 1868.

Loi du 28 mail 1868.

Loi du 29 mail 1868.

**Loi

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parroisse d'Orléans, No 59,540—Division C—Attendu que Julie Ferran a présenté une pétitron à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Louis Lauilhe décédé intestat, avis est par le présent donné à tous cenx que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

PAUL O. GUERIN. Grefier.

PAUL O. QUERIN, Greffier. 3 juin-3 7 12

Succession de Andrew Miller. OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléaus, No 59,073—Division B—Avis est par le prérent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéresées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les foude distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Ceur.

PAUL O. GUERIN,

3jnin—3 7 12

Graffier

3jain-3712

Succession de Morminie Martin, veu

ve de H. Barbey.

OUR CIVILE DEDISTRIOT pour la paroisse d'Oriéans, No 58,685—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (a'ils en onti pour lesquelles le tableau présenté par Guetave Kohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuée sonformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN.

30 mai 30—juin 3 8 Greffier.

Ancecasion d'Alexander Wirth, Sr. COUR CIVILE DE DISTRIOT pour la parcisse d'Orléans—No 58,783—Division A—Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ent) pour lesquelles le compte final présenté par John V. Muniot, exécuteur testamentaire de catte succession, ne serait pas approuvé et homologué et les londs distribuée conformément audit compte.

empte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
Grefie

E. G. Kronenberger, avocat. 27mai—27 31—juin 5

PAR LE CONSTABLE.

Mme Mary Goldsmith, femme de Robt L. Goldsmith ve J. T. Lynch. L. Goldsmith vs J. T. Lynch.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle-Oricans, No 19,597—En verta
d'un writ de fiert facias à moi adressé par
l'Hon. R. H. Downing, tuge de la Quarrième Cour de Cité de la Nouvelle-Oricans,
dans l'affaire ci dessus numérotée et initiulée,
je procéderal à la vente à l'enchère publique,
à mon entrepôt, encoignure des rues Valence
et Camp, dans le Sixième District de cette
ville, le LUNDI, 5me jour de juin
1899, à 11 heures précises A. M., de la propriété ci-après déorite, à savoir:
Un lot de meubles de raisen, ameublement
de salon. chaises, ornements mirci s, pendule, lavabo, toi'ette, etc.

le lavalo, toi'ette, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroide, d'après l'inventaire enregistré en

numerouse, usual numerouse, usual numerouse, usual numerouse, usual numerouse, numerouse conditions—Comptant sur les lienx;

A. F. OHEVALLEY

Constable de la Quatrième Cour de Cité,

320 ree Carondelet. 24 mai-24 29-jain 5

VENTE DE BECEVEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur. GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS

Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans. No 47,584-Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

En vertu d'un décret de venterendu et signé par l'Hon. John St Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le ler juin 1899, le procéderat à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs). No 840 rue Commune, dans le Premier District de cetté ville, MERCREDI le 19 juillet 1899, à maid, toutes les propriétés de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans, meubles et immenbles, embrassant six magnifiques Brasseries comme la BRASSERIE CRESCENT CITY. BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PÉLICAN,

BRASSERIE SOUTHERN. BRASSERIE WECKERLING, Ensemble evec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nuuvelle Orléans et all'eurs, et toutes les mischines et accessoires desdites Brasseries, bestiaux bière, tonnellerie, comptes, réclamatiens, billets, jugements, etc., le tout complètement décrit dans l'inventaire enregistré, et sous les termes et conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détaits seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété foncière, pardevant Lamar C. Quintero notaire.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur. DINKELSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK,
2juin Avocats pour A. G. Ricks, Rerevour de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Oriéans.

VENTES A L'ENCAN-

A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi le 20 juin-Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, ilet borné par les rues Bourbon et St-Claude.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MAEDI 20
juin 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés
Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842
rue Commune, près Baronne, en vertu de eten
obéissance à un jugement rendu le 10 mai
1899 et signé le 16 mai 1899, par l'Hon.
John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C,
dans l'affaire intitulés Juste Fontaine Jr.,
exécuteur testimentaire de François Cronzeilles, vs Pierre Delord No 56,179 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique
il sera vendu la propriété ci-après décrite, à

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu's y trouvent situés dans le Treisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Bourbon, Marais et St. Claude, désignée par les Nos un et deux. Le lot No un formant l'encoignure des rues St. Antoine et Marais, et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds [4] quatre pouces de face à la rue 6t. v toine sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur et façade à la rue Marais et le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant [33] trente trois piede [7] sept pouces et [2] deux lignes de face à la rue St. Antoine, sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix peuces et [3] trois lignes de profondeur entre lignes paralièles, mesure améri aine.

1º Les améliorations, connues par les numéros 1239 et 1241 rue St. Antoine, encoignure Marais, consistent en une résidence double en briques, couverte en ardoisse, cortenant de shaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bols couverte en ardoisse, cortenant de shaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bols converte en ardoisse, cortenant de shaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bols converte en ardoisse, cortenant de shaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bols converte en ardoisse, allées, banquette pavée, etc. Deux lots de terre, ensemble avec les b2tis

signé et portant la date du 26 mars 1898, approuvant et homologuant les procédines d'un conseil de famille, feun pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17éme four de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Conr Civile de District pour la Parolsea d'Origine de District pour la Parolsea d'Origine de District dans la Conr Civile de District dans l'affaire inituiée, auccession de Mme Marguerite Par, éponse de céde de John Hemel, No 53,960 du docket de la susdite Cour, à l'enchére publique, ileara vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec les hâtisess et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisleme District dans le l'est Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure et mepar les rues Remparis, Piété, St. Claude et al la langue de l'assaigné par le No 2 de 11'et Mo 7, borné par les rues l'enulies, Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure et mepar les rues Remparis, Piété, St. Claude et al la langue de l'assaigné par le No 2 de 1'et de 2 de la suite de l'assaigné par le la terre à sur un plan de l'assaigné par le proprième et de l'adjudicatien, a'il y en s. et un crédit d'un an ou d'un et deux ans à son option devant être démontré par aux parties à co- procès es partage, portant S pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, devant d'intérêt de la date de l'adjudication, d'intérêt de la date de l'adjudication, d'intérêt de la d

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE. JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF.

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberte et Upperline. Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI, 6 JUILLET 1899. DAR HARRY H. HODGSON, Encanteur,
bursan 732 rue Commone— Le JEUDI,
6 juillet 1899 à midi à la Beurse de propriétés foncières, No 840 rue Commune,
en vertu de et conformément à un ordre de
l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans Division C
Dessier No 58,553, daté le 31 mai 1899,
dans l'affaire de la succession de Angeline
Bienvan, Vve de George Buyatt, à l'enchère
publique ilsera vendu:

Deux certains lots de terre dans le Sixième
District de catte ville, dans l'ilet borné par les
rues Dryades, Rumparts, Upperline et Mobert, ensemble avec toutes les baisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les
Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus
et mesurant chacun 30 tieds de face à la ruo
Dryades an une profondeur de 120 pieds entre li gnes paral·èles.

Les amélierat ens consistent en un cottage.

tre lignes paral·èles. Les améliorat ens consistent en un cottage louble en bois, connu comme les Nes 4917 et

1919 rue Dryades. Conditions—Comptant. Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera an dépôt de 10 00 comptant à l'adjudication.
Actes de vente parieveant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.
2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

•

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONOR JUDIOLAIRE. Vente importante par le Shérif Civil de Propriétés de valeur,

VENTES PAR LE SHERIË

à savoir: 1° LE LOCAL CONNU COMME LE NO 1129 RUE BOURGO GNE ENTRE LES RUES HOPI-TAL ET URSULINES.

LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET BOURBON, (dans l'ilet borné par lesdites rues t les rues Royale et Hôpital. I. Et la moitié indivise des prepriétés ci dessous décrites et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme

de la vie naturelle de Mme Mary Kotty, venve de feu John George Wagner, défenderesse dans le procès ci-dessous mentionne, à savoir :
LE LOCAL COIN DES RUES
URSULINES ET DAUPHINE,
10 Un

Whitney National Bank vs Veuve Ma-

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-roisse d'Orléans—No 57,646.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Qivile, de District pour par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderat à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

la propriété di-après déorite, à savoir:

1º Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s' trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cetre ville, dans l'îlet borné por les rues Bourgo gne, Hôpital, Uraulines et Remparts, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de la rue Hôpital et mesurant, le dit lot en mesure américaine, vingt trois pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Bourgogne, par une première profondeur de cinquante-trois pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Hôpital ensuite s'élargissant de dix pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de soirante quatorze pieds sept pouces et 1 ligne sur la ligne du côté vers la rue Ursulines; ledit lot ayant une première profondeur de ontre-vingt quinze pieds onze pouces, enaulte s'élargissant huit pieds dix pouces et une ligne. Il y a une seconde profondeur de terine-et un pieds onze pouces et cinq lignes et une largeur dans le

on.

face sur la rue Hépital par une profondeur de quatre-vingte pleds. Salsis dans l'affaire et dessus. Conditions—Comptant sur les lieux FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orleans. Félix J. I reyfous, avocat pour la plaignante. 2 juin—23 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième

District, No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine. Robert Upshur vs Veuve V. Hang.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59.089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intiparoisse d'Orléans, dans l'affaire ci-desens intisulée je procéderai à la vente à l'enchère publi
que, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840
rus Commune, entre les russ Carondelet et
Baronne dans le premier district de cette ville,
le JEODI, 15 juin 1899, à midi, de la
propriété di-après décrite. à savoir —
Un certain lot de terre, avec les bátisses et
amélierations qui s'y trouvent, situé dans le
Troisième District de cette ville, dans l'ilet
bonné nay les vues Kerlerac. Esplande, Bour-Troisième District de cette ville, dans l'ilet boiné par les rues Kerlerec, Esplauade. Bourgegne et Dauphine, mesurant trente deux pleds de face à la rue Kerlerec sur cent vingt pieds de profondeur, étant la même propriété achetée par elle de Chas Stiegler par acte de J. Hy Forcelle, daré le 15 juin 1866. Reg. C. O. Bk 124. P. 270.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la parcisse d'Orléans.
Charles F. Claiberne, avocat pour le plaignans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

Property and the second second

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONUS JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité

de propriétés de valeur du

ventre par le seireir

Premier District Germania Savings Bank of New Or leans vs S. J. Hart et Mme H. H.

COURCIVILE DE DISTRICT POUR LA Parolase d'Orléans, No 59,203. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adreesé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Parolase d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Ricanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la prepriété ci-après décrite, à saveir:

ci-dessous mentionué, à savoir :

LE LOCAL COIN DES RUES
URSULINES ET DAUPHINE,
(dans l'ilet borné par lesdites rues
et les rues Hôpital et Bonrbon.

LE LOCAL COIN DES RUES
URSULINES ET ST-CLAUDE,
(dans l'ilet borné par lesdites rues
et la rue Remparts et le Chemin
du Bayou.)

LE LOCAL NOS 2127 ET 2129
RUE ORLEANS, entre les rues
Galvez et Johnson, (la rue à l'arrière étant la rue ste-Anne.

LE LOCAL NOS -1018 ET
1020 RUE HOPITAL, entre les
rues Bourgogue et Remparts, (la
rue à l'arrière étant la rue des Ureulines.)

Whitney National Bank ve Veuve Marie Wagner.

A midi, la prepriété ci-après decrite, a
savoir:

1º Un certain llet de terre vacant, ensemble
avec les améliorations qui s'y trouvent, et les
drotts, voies, privilèges en l'étude de O.
H. Perry, ancien notaire, led t ille étant borné par les no 690 sur le nouveau plan del a ville.

2º Toute cette certaine pièce on portion de
terre, ensemble avec les améliorations qui s'y
trouvent, et tous les droits, voies, privilèges
et dépendances y appartenant ou de quelque
façon en dépendant, situé dans le
tente de cette ville, bornés par ou compris
dans le canal de drainage de la
rue Julie, les rues Génois, Telémachus et Gravier, et mesurant deux cent
dans le canal de drainage de la
rue Julie, les rues Génois, Telémachus et Gravier, et mesurant deux cent
dans le canal de drainage de la
rue Julie, les rues Génois, Telémachus et Gravier, et mesurant deux cent
dans le canal de drainage de la
rue Julie, les rues Génois, Telémachus et Gravier, et mesurant deux cent
dans le canal de drainage de la
rue Julie, les rues Génois de trois cent cinquante pieds et une
profondeur et façade dedeux cent quatre vingt
seitze pieds à la rue Télémachus s'étendan au
dit canal de drainage de la rue Julie sur la

profondeur et façade dedeux cent quatre vingt seite pieds à la rue Télémachus s'étendan au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux; cent soixante-dix-sept pieds, compronant is façade sur la rue Gravier de l'ilet ne terre que J. H. Keller. à acquis de la succession de Heury J. Ranney par un acte passé pardevant M. Gernon, un notaire en cette ville le 29 janvier 1866.

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'îlet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l avenue Tulane. Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à rela appartemant et dépendant situés dans l'i et No 714 (autrejois No 93) bornés par les rues Commune, D'Hémecourt, Genois et Télémachus, et métation et l'émachus, et métatics de la resultant et des la relation de l le 9 ma a 1867 et déposé en l'étude de Amedée Ducatel, ancien notairs, comme plan No 22 du livre de plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit.

Le lot No 1 formant l'ancoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune aur cent un pieds dix pouces de face à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur cent huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division.

Les lots No 3. 4. et 5 mesurent chacun trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur chacun trente pieds huit pouces à la rue Commune sur chacun trante pieds huit pouces à la rue Commune sur chacun tre pieds huit pouces à la rue Commune sur

ligne.

2º Une certaine portien de terre ensemble avec les bâtisese et améliorations qu'y s'y trouvent et toutes les dépendances qu' y appartienment, située dans le second District de cette ville, dans l'ille borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital et mesurant liadite portion de terrej en mesure américaire 35 pieds 2 pouces et 6 fignes de face à la rue Ursulines par 90 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face a ur la rue Bourbon.

Les lots Nos 3. 4. et 5 mesurent chacun tra te pleds huit pouces à la rue de division des lots du lot No 3. 4. Cent-vingt pieds profondes let lignes aux lignes de division de lots Nos 3. 4. et 5 mesurent chacun tra pleds huit pouces à la rue de division des lots Nos 4 et 5 et cent-vingt lignes aux lignes de lets Nos 5 et 6.

Les lots Nos 3. 4. et 5 mesurent chacun tra te pleds huit pouces à la rue de division des lots Nos 4 et 5 et cent-vingt lignes aux lignes aux lignes de lets Nos 5 et 6.

Les lots Nos 3. 4. et 5 mesurent chacun tra te pleds huit pouces à la rue d'un p sept pieds sur la division des lets Nos 5 et 6.
Les lots Nos 16 à 20 inclusivement meaurent chacen trente pieds huit pouces de face à
la rue d'Hémécourt sur une profondeur de
cent-huit pieds en le lignes parallèles. Le lot
No 20 format l'encoignure des rues D'Hémécourt et Genois.

Et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun
trente quatre lignes six pouces et six lignes de
face à la rue Genois sur treize pieds, six pouces et quatre lignes

ces et quatre il genes
Saisi dans l'affaire ci-devaus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Buck Walshe & Buok, avocats pour les olaignanta. 12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un demi ilet de terre de valeur dans le Premier District.

Herman Micuel vs Succession et Héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT penr la pa-roisse d'Orléane—No 59,151—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intiulée, je procederai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à sa-voir—

voir:—

Un certain demi ilet de terre ensemble avec tous droits, voies, privilèges et servitudes en cela appartenant on de quelque manière en dépendant, située dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 715 borné par les rues Télémachus, Commune, Genois et Gravler, étapt la môltié la plus rapprochée de la rue Télémachus, et meurant d'après un devis d'arpentage fait par Ch. G. de l'isle, député voyer de ville daté le 9 mars 1895 anneré à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, daté 2 mai 1895, par lequel le feu Judah Hart a acquis cette propriété de Veuve Hermina Elison, quatre cent vingt-cinq pieds six ponces de face à la rue Télémachus sur cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Commune, et cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Gravier et quaire cent vingt-cinq pieds six ponces ant la ligne du fond. ix pouces sur la ligne du fond. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans. Lazarns et Luce, avocats pour le plaignant 12 mai-12 13 19 26-juin 2 9 15

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Pierre V. Lacoste va Bijou Confectionary Co., Ltd., et als insolido.

nary Co., Ltd., et als insolido.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle Orléans—No 20,521—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par
l'Henorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans,
dans l'affaire oi-dessus intitulée et numérotée,
je procèderai à la vente aux enchères publiquee, aur les lieux No \$12 rue Royale, entre
les rues Conti et St Louis, dans le 2me District de cette ville, le VENDREDI, 9 juin
1899, à 11 heures A. M. précises, de la
propriété ci après décrite, à savoir;
Le centenn de la confiserie située No 412
rue Royale, Comptoire, Fontaine à soda, Miroirs, Vitrines, Coff e-fort en fer à combinaison, Tables et Chises Register, Gâteaux,
Candis, aussi le stock en marchandises, terme
non expiré de bail, Cheval, Wagon et Harnais, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et
intitulée, d'aprée l'inventaire enregistré dans
mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.

mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY.

Constable de la Quatrième Cour de Cité.

320 rue Caronde.et.

31 mai—31—juin 5 9

THE ALLEYS SELECTION

Montres, Pendules, Bijouterie, Argenterie, etc. Médailles Beligieuses et Chapelets en or et en argent, Livres de Prières en français et en anglais.

FRANTZ BROS & 129 RUE BOURBON - - - - NOUVELLE-ORLEANS.

EXPERTS EN HORLOGERIE.

\$

Toutes sortes de Bijoux fabriqués et réparés.

B00000000000000000000

Cette élégante Berceuse faite par le fameux ' Hevwood & Wakefield Co. du plus beau.

W. G. TEBAULT, 217 Rue Royale.

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

-l'eau qui nous est fournie) { par la nature et la seule } (que nous devrions boire

-devraient none faire servir obez eux et à leurs bureaux de la famense eau des Sources d'Abita. Elle est pure, donce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif. "

Sonscrivez-y et jouissez d'une bonne santé....

Prix 8 Sous par Gallon.

Service au haut de la ville-Lundi, Mercredi et Vendredi. Service au bas de la ville-Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO

609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

